

TADINI (*Giovanni-B.*), Directeur de sociétés
(Italie, 1868-Bruxelles, 4.9.1939).

D'origine italienne, il vint s'installer en Belgique en 1890 et partit en novembre 1896 pour le Congo, engagé en qualité d'agent comptable à la Compagnie des Magasins Généraux. Il exerça ses fonctions à Boma et à Matadi jusqu'en juillet 1899.

Il entama un 2^e terme en décembre 1899, toujours au service de la même société, en qualité de chef-comptable. Au cours de ce terme, éclata la révolte des soldats batetela du fort de Shinkakasa. Le gouverneur général ayant fait appel à des volontaires Tadini et son ami Kesteleyn, quoique civils, s'offrirent courageusement. La nuit, ils prirent place à bord de la vedette commandée par le capitaine Wall ; en dépit d'une grêle de projectiles qui s'abattait sur eux, ils parvinrent à accoster. Quelques jours plus tard, la révolte était apaisée.

Tadini rentra en congé en février 1901 et repartit en décembre 1902 comme directeur en Afrique de la Compagnie des Magasins Généraux. Rentré en mars 1903, il passa au service de la Compagnie française du Haut-Congo pour laquelle il repartit en juin 1904. Jusqu'en 1909, il assuma la direction de cette société à Brazzaville. De janvier 1910 à juin 1913, il séjourna en Italie, à Pontelongo, où il occupa les fonctions de sous-directeur agricole des Sucreries et Raffineries de cette localité. En 1914, Tadini reprenait la direction de la Compagnie française du Haut-Congo et s'installait cette fois dans la concession de Mossaka-Likuala. L'Afrique le tenait si bien qu'en juin 1920, il s'y installait pour son compte et y fondait une agence générale d'assurances. C'était le premier assureur établi au Congo. Malgré son état de santé touché par ces séjours prolongés en climat tropical, il accomplit encore deux termes, toujours vaillant, toujours actif ; au cours du dernier terme (qui prit fin en juillet 1927), il fut appelé à remplir la charge de régent consulaire d'Italie au Congo belge avec juridiction au Congo français. Rentré définitivement en Italie, il continua de s'occuper de son agence d'assurances. Il totalisait vingt années de service effectif au Congo et restait très dévoué à son pays d'adoption qu'il savait défendre énergiquement contre quiconque l'attaquait. Il fut décoré de la Médaille des Vétérans coloniaux qu'il avait bien méritée par son dévouement et son abnégation en de multiples circonstances. C'est en Belgique, à Bruxelles, qu'il vint mourir en 1939 à l'âge de 71 ans.

20 janvier 1951.
M. Coosemans.

Revue Congo, 1902, II, p. 357. — *Bull. de l'Ass. des Vétérans colon.*, février 1936, pp. 8-9. — *Trib. cong.*, 15 septembre 1939, p. 1.